

PROTOCOLE

TRAVAUX UNIVERSITAIRES ET DE RECHERCHE DANS LES ECOLES DU DEPARTEMENT DU RHONE

Différents organismes, des chercheurs ou des étudiants sollicitent régulièrement les écoles dans le cadre de travaux universitaires et de recherche, nécessitant parfois une distribution de questionnaires d'enquête.

Concernant ces actions, il s'agira de s'assurer que :

- L'éthique et la déontologie portée par l'institution soient respectées par les recherches engagées.
- Le projet émane d'une institution reconnue.
- Les actions soient en lien direct avec des questions relatives à l'école et/ou à l'éducation.
- Les écoles n'accueillent pas plusieurs actions sur une même période.
- Les travaux ou recherches s'engagent uniquement après la signature de la demande d'autorisation et celle de la convention.
- Chaque action concernée par le projet et engagée au sein d'une ou plusieurs écoles, fasse l'objet d'un retour à la DSDEN.

Les documents supports à ces projets sont accessibles sur le site de la DSDEN du Rhône :

- Demande d'autorisation
- Convention